

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 décembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 (C.M.P.) - (n° 1323)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 7

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 35**

**État B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Concours financiers aux communes et groupements de communes	0	233 933
Concours financiers aux départements	383 826	0
Concours financiers aux régions	0	1 580 832
Concours spécifiques et administration	0	0
<b>TOTAUX</b>	383 826	1 814 765
<b>SOLDE</b>	<b>-1 430 939</b>	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet :

1) de majorer les crédits de dotation générale de décentralisation (DGD) des régions d'outre-mer de la mission « Relation avec collectivités territoriales », à hauteur de 130.972 € (en autorisations d'engagement et crédits de paiement), au titre du transfert des personnels du ministère de l'éducation nationale.

En effet, cette majoration corrige une erreur de double imputation au titre de 2008 et 2009, et correspond à une mesure inscrite dans le projet de loi de finances rectificative pour 2008, mais qui a été reprise par erreur en PLF 2009.

2) de prendre en compte les dispositions inscrites par l'amendement n°393 après l'article 5 du projet de loi de finances rectificative pour 2008 concernant les collectivités d'outre-mer de Saint Martin et Saint Barthélémy. En coordination avec cet article, il modifie les crédits de la mission « Relation avec les collectivités territoriales » en fixant les montants définitifs des dotations de Saint Martin et Saint Barthélémy et en fixant la baisse corrélative des dotations des collectivités qui leur transfèrent des charges.

Ces mouvements liés à Saint Martin et Saint Barthélémy sont les suivants :

<b>Saint Martin</b>	+	-	<b>Total</b>
Programme 119		-186.539	-186.539
Programme 120	+286.486	-2.811.220	-2.524.734
Programme 121		-1.580.740	-1.580.740
<b>Total</b>	<b>+286.486</b>	<b>-4.578.499</b>	<b>-4.292.013</b>

<b>Saint Barthélémy</b>	+	-	<b>Total</b>
Programme 119		-47.394	-47.394
Programme 120	+2.908.560		+2.908.560
Programme 121		-131.064	-131.064
<b>Total</b>	<b>+2.908.560</b>	<b>-178.458</b>	<b>+2.730.102</b>